

CONCOURS

Règlements de participation

Les concours sont tenu par Familles d'Aujourd'hui (ci-après :les « Organismes du concours »).

ADMISSIBILITÉ

Les concours s'adressent à toute personne résidant au Canada de 18 ans et plus. Sont exclus les employés, agents et représentants de Familles d'Aujourd'hui, des partenaires, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

Par internet - sur famillesdaujourd'hui.com. Les personnes désirant participer aux concours doivent s'inscrire dans la Zone concours du site Familles d'Aujourd'hui et remplir les formulaires d'inscription disponibles en ligne.

INSCRIPTION :

Aucun achat requis. Pour participer, rendez-vous sur la zone concours et remplissez les formulaires d'inscription.

CRITÈRES DE PARTICIPATION :

Pour être déclaré gagnante, la personne devra être abonnée à l'infolettre et ce, pour la durée du concours. Elle pourra se désabonner en tout temps après la fin du concours.

Participation illimitée, par personne, par adresse courriel valide pour la durée du concours.

PRIX

Se référer à la description des concours. Le détail des prix y est mentionné pour chacun des concours.

TIRAGE

Les tirages sont effectués selon la date mentionnée dans le détail du concours, où une sélection au hasard sera effectuée parmi l'ensemble des inscriptions enregistrées.

La personne sélectionnée à titre de gagnante sera contactée par les organisateurs du concours par courriel ou par numéro de téléphone inscrit dans le formulaire de participation. Il est du devoir de chaque personne de fournir une adresse courriel ou un numéro de téléphone auquel elle peut être rejointe les jours de semaine de 9h à 17h.

Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée au hasard dépendent du nombre d'inscriptions enregistrées.

RÉCLAMATION DU PRIX

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :

Respecter les conditions et limites de participation

Déclarer avoir lu les règlements, les respecter et les comprendre.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées aux paragraphes ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement de participation, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Vérification. Les inscriptions sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute inscription qui est, selon le cas, incomplète, inaudible, frauduleuse, sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit au prix.

Participation non-conforme. Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. participations frauduleuses par courriel non-valide, etc.). Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

Acceptation du prix. Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère les organisateurs du concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.
Limite de responsabilité - utilisation du prix. Toute personne sélectionnée dégage Familles d'Aujourd'hui et ses partenaires du concours de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.

Limite de responsabilité - fonctionnement du concours. Familles d'Aujourd'hui et ses partenaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au concours.

Modification. Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise. Dans tous les cas, les organisateurs du concours, ne pourront être tenus d'attribuer le prix que celui indiqué dans le présent règlement ou d'attribuer le prix autrement que conformément au présent règlement.

Limite de responsabilité - participation. En participant ou tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

Autorisation. En participant à ce concours, la personne gagnante autorise les organisateurs du concours, à utiliser, si requis, son nom, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence et/ou voix sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limite quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente.

Communication avec les participants. Aucune communication (autre que lors de l'inscription) ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec la personne sélectionnée pour le prix.

Décisions des organisateurs du concours. Toute décision des organisateurs du concours relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve, de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en relation avec toute question relevant de sa compétence.

Différend. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont les coordonnées sont données lors de l'appel téléphonique. C'est à cette personne que sera posée la question d'habileté mathématique et à cette personne à qui le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Règlements. Les règlements sont disponibles sur demande et sur la zone concours du site internet farnillesdaujourd'hui.com.

Renseignements personnels. Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours et sont assujettis à la politique sur la protection à la vie privée.